

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 16 janvier 2015**  
**COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE**

Présidence de Mr J.P. ANDEOL, Maire

Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés et absents

Absents :

Excusés : Rudy SYLVESTRE pouvoir Hélène SYLVESTRE

Michelle EYRAUD à Denis GAUDIN

Jean BOURGEOIS pouvoir Jérôme FLON

Sylvie DERVILLE pouvoir Raymonde BELLE

Secrétaire de séance : Raymonde BELLE

**1 - Contrat Paccard**

Monsieur le Maire, présente le contrat de renouvellement pour la société PACCARD.

Le Conseil approuve la signature du contrat de renouvellement.

**2 - Tarif Eau et Assainissement collectif 2015**

**EAU (Non modifié par rapport à la délibération de 2013 du 07 mars 2014).**

- La part fixe est de 94 € ;
- Le prix du M<sup>3</sup> jusqu'à 250 m<sup>3</sup> est de 1,25 € ;
- Le prix du M<sup>3</sup> au-dessus de 250 m<sup>3</sup> est de 0,84 €
- Branchement neuf : coût réel des travaux ;
- Remise en état d'un branchement ancien : coût réel des travaux ;
- Frais d'accès au réseau : Abonnement + coût réel des travaux ;
- Forfait d'accès à l'individualisation : coût réel des travaux ;
- Remplacement compteur : 120 €
- Location des compteurs : 100 €
- Pose des compteurs : 200 €
- Fuite : à la charge de l'abonné
- Réouverture de branchement : 100 €

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

- La part fixe de la redevance est de 40 € ;
- La redevance au M<sup>3</sup> sera facturée 0,50 €

**3 - Taxe d'aménagement**

La commune de Montclar sur Gervanne dispose d'un RNU et l'instruction des dossiers d'urbanisme sont par l'état.

La taxe d'aménagement est due après achèvement des travaux.

Le conseil municipal décide de ne pas modifier la taxe d'aménagement, qui est au taux de 3%. Cette délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2017).

**4 - Adhésion CCVD à ADN**

Monsieur le Maire présente la délibération concernant l'adhésion de la CCVD à l'ADN.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

**5 - Voirie 2015**

La consultation de commande par l'ATESAT est supprimée.

La consultation du Conseil Général coûte 8600€/an pour les communes de la vallée incluant les services d'estimation des travaux, les visites sur les lieux et les suivis des travaux.

Goudronnage 2015 :

En priorité concernant les voies et chemins VC9, VC6, VC4, CR=Chemin « Northol », Col de la Boite, aménagement de l'aire de stationnement, Le Colombier.

SDED 2015 :

Demande pour l'éclairage public de l'accès à l'aire de stationnement à Montclar.

#### **6 - Travaux eau 2015**

Monsieur le maire fait part du devis de Liotard.

#### **7 - Question diverses :**

- Enquête public côte Belle

L'enquête publique Côte belle est en cours.

- L'agence Belle Rive

La Trésorerie demande de reformuler la convention avec l'agence Belle Rive concernant la location de Vaugelas.

- Problèmes d'impayés

Monsieur le Maire fait part des problèmes rencontrés sur les règlements de facture d'eau, loyers et taxe de séjour.

- Natura 2000

Une réunion est prévue en Mairie sur Beaufort sur Gervanne. Une délibération doit être faite avant la fin février 2015.

Le conseil municipal décide d'informer par courrier tous les propriétaires concernés par Natura 2000 pour une consultation du dossier en mairie.

Fin de séance : 20h00

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 13 février 2015 à 18h30.